

[Français]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je croyais comprendre que selon l'accord intervenu entre les partis, et mon leader parlementaire l'a bien mentionné tantôt, nous commencions la deuxième lecture à 17 heures. J'ai l'impression qu'il y a des malentendus. Cependant, étant donné que notre critique est présente, nous pourrions commencer avant. Mais je voudrais bien souligner qu'il était question de commencer à 17 heures.

[Traduction]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, nous avons eu des entretiens. J'ai essayé de tirer les choses au clair en m'entretenant avec le leader adjoint de l'opposition officielle et le leader du Nouveau parti démocratique. Nous sommes convenus d'étudier cet article en premier, dans le but de prévoir le maximum de temps pour le débat. De notre côté, nous n'avons rien à ajouter dans le cadre de ce débat, si ce n'est l'intervention de la ministre qui présentera le projet de loi. Nous pourrions donc laisser à l'opposition le maximum de temps pour en discuter.

Je remercie l'opposition officielle de sa collaboration dans la mesure où si nous procédons dès maintenant, les députés disposeront du maximum de temps, et surtout ceux de l'opposition, pour participer au débat, afin de terminer la deuxième lecture dès cet après-midi et, si besoin est, de mettre la mesure aux voix. Demain, nous aurons tout loisir de procéder à l'étude article par article en comité plénier.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, même si j'ai dit que nous voulions commencer à 17 heures, ce à quoi aucun député ne s'est opposé, notre critique est présente, prêt à entendre le ministre et à lui répondre au nom de notre parti. Nous sommes tout à fait disposés à commencer dès maintenant, dans ces conditions.

M. le Président: Je dois dire aux deux leaders parlementaires qu'il me semble, d'après ces échanges, qu'ils auraient dû poursuivre leurs entretiens. Pour le moment, j'en déduis que nous sommes d'accord pour entamer le débat sur ce projet de loi et renoncer, du consentement unanime, à l'heure consacrée aux initiatives parlementaires pour aujourd'hui, pour poursuivre ce débat jusqu'à 18 heures si besoin est. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada, soit lu pour la 2^e fois et, par consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, je voudrais remercier la Chambre d'autoriser l'adoption rapide de cette mesure législative.

Comme nous le savons tous, notre secteur financier est l'un des plus stables et des plus sûrs du monde. Il n'en faut pas moins agir vite dans le cas qui nous occupe.

Banque commerciale du Canada

Le gouvernement fédéral est convaincu, tout comme les provinces, que cette entreprise financière rentable basée dans l'Ouest a beaucoup fait pour le développement économique régional. C'est pourquoi nous avons saisi l'occasion de participer au plan de restructuration de la dette de la Banque Commerciale du Canada. Cette restructuration a été proposée par la direction de la banque et, en consultation avec le gouvernement de l'Alberta, nous avons examiné les possibilités et négocié une entente avec les autres parties.

Le gouvernement avait un grand nombre d'options. La décision d'appuyer un établissement financier ne peut pas être prise à la légère. Nous devons considérer les créanciers et les effets qu'une faillite aurait sur eux. Dans le cas présent, par exemple, un concordat n'était pas l'option la plus souhaitable puisqu'un groupe du secteur privé, en consultation avec les gouvernements de l'Alberta et du Canada, avait proposé un bon moyen pour restructurer les finances de la banque. La liquidation de cette institution financière aurait entraîné la demande de remboursement de très nombreux prêts consentis à des entreprises de l'ouest du Canada, ce qui aurait mis leur survie en péril. Cela, monsieur le Président, n'était pas dans l'intérêt des déposants et des créanciers de la banque.

En tant que gouvernement fédéral, nos préoccupations doivent déborder l'ouest du Canada. Nous voulons nous assurer que des petits ennuis dans le système financier n'aient pas des répercussions d'un océan à l'autre et même sur les marchés étrangers. Le gouvernement doit aussi s'inquiéter des conséquences d'une faillite sur la stabilité et la sécurité de notre système financier et sur la confiance qu'il inspire.

En nous attaquant rapidement à cette question, nous nous protégeons contre une dégradation de la confiance dans notre système financier, tant au Canada qu'à l'étranger. Cette action rapide est la preuve que nos institutions financières sont sûres pour les déposants. Le gouvernement a l'intention de préserver le grand respect dont jouissent nos institutions financières sur les marchés financiers étrangers. Bien entendu, je suis tout à fait d'avis que la Chambre doit être parfaitement informée de la situation qui a donné lieu à ce projet de loi. Il faut donner des explications claires pour que les Canadiens comprennent qu'il s'agit d'un incident isolé, dû à des circonstances particulières, un incident qui ne menace pas l'intégrité de notre système bancaire. C'est pourquoi je tiens à compléter les renseignements déjà fournis à la Chambre dans mes remarques, dans le communiqué et dans les réponses aux questions que l'on m'a posées.

La Banque Commerciale du Canada est une banque régionale qui se spécialise dans les prêts aux petites et moyennes entreprises de l'ouest du Canada, particulièrement dans les services du secteur de l'énergie et dans l'immobilier. Comme nous le savons tous, ces deux secteurs ont beaucoup souffert de la récente récession et ils n'ont pas répondu aussi bien que les autres secteurs au mouvement de relance. Le fait que 70 p. 100, ou 1.1 milliard, des prêts de la banque au Canada aient été consentis à des entreprises situées dans l'Ouest montre bien l'importance de cette banque pour l'économie de cette région.